

Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B2-B2V



Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Rennes (Département d'Ille et Vilaine, région Bretagne).

Formation en présentiel.



Durée

2 jours soit 14h



Effectif

De 4 à 10 participants



Coût pédagogique

Nous consulter

Présentation

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article [R 4544-9](#) et [R 4544-10](#) du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombe.

Pour qui ?

Tous collaborateurs électriciens encadrant une équipe d'électricien (Chef du service maintenance, chef d'équipe électricien, etc...) et assurant la conception d'installation électrique.

Prérequis

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B2-B2V

 Lieu de formation Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Rennes (Département d'Ille et Vilaine, région Bretagne) Formation en présentiel.	Objectifs Cette formation vise à faire habiliter par l'employeur les collaborateurs non-électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension. À l'issue de la formation, les participants seront en mesure : <ul style="list-style-type: none">• D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),• De connaître, d'appliquer et faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique, son équipe et lui-même (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),• De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),• D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,• De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,• De connaître et d'appliquer les consignes liées aux procédures de consignations,• De renseigner une attestation de consignation en une ou deux étapes,• De renseigner et transmettre un avis de fin de travail,• De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,• D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).
 Durée 2 jours soit 14h	
 Effectif De 4 à 10 participants	
 Coût pédagogique Nous consulter	

Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B2-B2V



Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Rennes (Département d'Ille et Vilaine, région Bretagne)

Formation en présentiel.



Durée

2 jours soit 14h



Effectif

De 4 à 10 participants



Coût pédagogique

Nous consulter

Base réglementaire

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

Moyens pédagogiques

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à disposition pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « non-électricien »

Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B2-B2V

 <p>Lieu de formation</p> <p>Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Rennes (Département d'Ille et Vilaine, région Bretagne)</p> <p>Formation en présentiel.</p>	<p>Programme et contenu des compétences socles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Thématiques théoriques <ul style="list-style-type: none"> ➤ Module 2 Référentiel INRS – Thèmes communs <ul style="list-style-type: none"> ■ Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure, ■ Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels, ■ Zones d'environnements et leurs limites, ■ Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation, ■ Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention, ■ Surveillance des opérations, ■ Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée, ■ Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser, ■ Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre, ■ Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques, ■ Evaluation du risque électrique. <ol style="list-style-type: none"> ➤ Module 8 - Référentiel INRS <ul style="list-style-type: none"> ■ Limites de l'habilitation B2(V) ■ Caractérisations des travaux et limites : Hors tension, sous tension avec ou sans voisinage, ■ Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : Rôle, instructions, échange d'informations, ■ Habilitation : symboles et limites, ■ Mesures de préventions à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, et respecter, ■ Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification, ■ Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail, ■ Equipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation.
 <p>Durée</p> <p>2 jours soit 14h</p>	
 <p>Effectif</p> <p>De 4 à 10 participants</p>	
 <p>Coût pédagogique</p> <p>Nous consulter</p>	

Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B2-B2V



Lieu de formation

Dans vos locaux (Intra) ou dans nos locaux à Rennes (Département d'Ille et Vilaine, région Bretagne)

Formation en présentiel.



Durée

2 jours soit 14h



Effectif

De 4 à 10 participants



Coût pédagogique

Nous consulter

Modalité d'évaluation

Théoriques

- Questionnaires à choix multiples.

Pratiques

- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail,
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforce BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante),
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les charges de travaux),
- Vérifier et compléter l'attestation de deuxième étape de consignation,
- Analyser les risques pour une situation donnée et faire respecter les instructions de sécurité.

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 14 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant au QCM.
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.